

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE TOKOMBERE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

GAZAWA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°014/AONO/PN/ C.GAZAWA/CIPM/2020 DU 03 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE COMPTABILITE MATIERE A LA COMMUNE DE
GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

Financement : Fonds propre de la Commune, Exercice 2020
ART-PARAG (Imputation) : 220-140

1 Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de GAZAWA, Autorité Contractante lance en procédure normale pour le compte de la Commune de GAZAWA, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un Magasin de Comptabilité matière à la commune de GAZAWA, Département du DIAMARE, Région de l'Extrême-Nord.

2 Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les tâches suivantes:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie bois et métallique ;
- Le Revêtement ;
- L'électricité ;
- La peinture .

3 Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature du contrat**.

4 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5 Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Fonds propre de la Commune, Exercice 2019, pour un coût estimatif total de Dix Millions (10.000.000) de Francs CFA.

6 Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 200 000 FCFA (deux cent mille francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

7 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de GAZAWA.

8 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans l'enceinte de la Commune de GAZAWA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt Mille Francs (20.000) francs CFA** auprès du Receveur Municipal de la Commune de GAZAWA.

9. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

10. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée **contre récépissé sous plis fermé**, auprès de la Commune de GAZAWA, Autorité Contractante, Cellule d'Appui au lancement des Appels d'offres, **au plus tard le 23 JUIN 2020 à 10. heures**, locale et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°13/AAONO/ PN/ C-GAZAWA/CIPM/2020 DU 20 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN COMPTABILITE MATIERE A LA COMMUNE DE GAZAWA,,
DEPARTEMENT DU DIAMARE REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

Financement : Fonds propre de la Commune, Exercice 2020

ART-PARAG(imputation) : 220-140

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **au plus tard le 23 JUIN 2020 à 11. heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de GAZAWA, Cellule d'Appui au lancement des offres, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de regroupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

13. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à trente (30) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

14. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de caution de soumission
- b) Dossier incomplet;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des deux dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à vingt-cinq (25) critères essentiels sur trente-sept (37)

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix ;
- d) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 37 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **03 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.

16. Attribution du Marché

17. Le Maire de la Commune de GAZAWA, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

18. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les **renseignements complémentaires** d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GAZAWA ou au numéro de téléphone 675.58.49.11

Ampliations :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET /DIAMARE (pour information)
- DDMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAP/D/SPM (pour archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- Maître d'Ouvrage (pour information et Affichage)

GAZAWA, le 03 JUIN 2020

Le Maire,

Idama Mano
Secrétaire d'Administration